

**AVENANT 2 : PARTENARIAT FINANCIER**  
**VALORISATION DU PATRIMOINE NEOLITHIQUE EN RUFFECOIS – ACTIONS 2021**  
**CONVENTION INTERCOMMUNALE RELATIVE A L'ENTENTE**  
**ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE**  
**ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE**  
**POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE LOCAL**

***VU la convention intercommunale relative à la constitution de l'entente conclue le 28 février 2020 entre la Communauté de communes Cœur de Charente et la Communauté de communes Val de Charente en application de l'article L. 5221-1 du CGCT pour la valorisation de leur patrimoine.***

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

*La Communauté de communes Cœur de Charente, représentée par M. Christian CROIZARD, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du ....., dont le Siège social est situé 10 Route de Paris, 16560 TOURRIERS.*

*D'une part,*

**ET :**

*La Communauté de communes Val de Charente, représentée par M. Thierry BASTIER, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du ....., dont le Siège social est situé 9 Boulevard des Grands Rocs, 16700 RUFFEC.*

*D'autre part,*

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

**Article 1 : OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de définir les modalités financières pour le projet de valorisation du Patrimoine Néolithique en Ruffécois – actions 2021, qui sera mis en œuvre dans le cadre de la convention relative à la constitution de l'entente conclue entre la Communauté de communes Cœur de Charente et la Communauté de communes Val de Charente pour la valorisation de leur patrimoine.

**Article 2 : DESCRIPTION DE L'ACTION DE VALORISATION DU PATRIMOINE**

- **Nom de l'action** : Valorisation du patrimoine Néolithique en Ruffécois
- **Objectifs de l'action** : 2 axes sur cette action.

**1/ L'organisation d'une animation grand public « les Néodyssées en Ruffécois »**

**2/ Un programme d'investissement pour la valorisation du patrimoine Néolithique en Ruffécois.**

- **Publics visés** : grand public, public famille touristes et locaux.
- **Modalités de mise en œuvre** : la Communauté de communes Cœur de Charente pilote et coordonne le projet pour l'ensemble des partenaires. La CC Val de Charente accompagne techniquement le projet.

### Article 3 : fonctionnement et modalités de mise en œuvre de l'action

#### **Axe 1 : Le projet d'investissement comprend les actions suivantes**

- **La création de panneaux signalétiques sur 5 sites** récemment fouillés et restaurés. Il s'agit de poursuivre la campagne de panneaux signalétiques initiés par le Pays et la DRAC sur les monuments lui appartenant. Ainsi sont concernés par cette nouvelle campagne, les monuments de : la Motte de la Garde à Luxé, Esnord à Saint Ciers, Magnez à Courcôme, dolmen de la pierre Blanche à Bessé et le tumulus du Gros Dognon à Ligné.
- **La création d'un livret collector Néolithique et des fiches monuments.** Il s'agit de poursuivre la collection des livrets sur le patrimoine, initié avec le livret et les fiches art roman.  
À l'intérieur du livret on retrouvera une carte de positionnement des sites, une présentation de la période néolithique, du mégalithisme et des spécificités du Ruffécois. Chaque monument aura ensuite sa propre fiche descriptive avec un focus sur ce qui fait son originalité. 10 fiches seront créées.
  - Vervant : le tumulus restauré et la pierre de sacrifice
  - Les Pérottes
  - La Motte de la Jacquille et sa porte à gong (unique en Europe)
  - La Motte de la Garde et la maison de la Vieille à Luxé
  - Les tumuli géants de Tusson avec les découvertes des carrières
  - Le dolmen de Magnez et ses sculptures
  - Les sites d'habitat avec Chenommet et Charmé
  - Le dolmen de St Ciers
  - Le dolmen des Pierres Blanches à Bessé
  - Le Gros Dognon à Ligné
- **La mise en place d'une application numérique sur Smartphone.** Il s'agit de proposer une visite ludique et conviviale sous forme de jeux permettant d'intégrer visite virtuelle, reconstitution 3D des monuments et autres matières scientifiques. L'idée de cette visite sous forme de jeux (enquête) devra permettre la découverte de 9 monuments mégalithiques du territoire en 5 stations. Le dolmen de Magnez bénéficiera d'une station.

#### **Axe 2 : Les Néodyssées en Ruffécois**

L'année 2021 marque la fin d'un nouveau PCR (durée de 3 ans) et dans ce cadre, s'organise un événement grand public « **les Néodyssées en Ruffécois** » lors du weekend des fêtes de la science les 9 et 10 octobre prochain à Tusson.

Dans le cadre de ce weekend il est prévu : des visites, des conférences, des spectacles, des animations grands publics (initiation fouilles archéologiques, atelier taille de silex, atelier poterie néolithique, atelier parure, etc.) sur différentes sites Néolithique en Ruffécois.

### **Article 4 : Modalités financière**

Les deux communautés de communes cocontractantes s'engagent à participer financièrement dans la limite du budget global prévisionnel accepté comme suit :

Valorisation patrimoine Néolithique en Ruffécois				
Dépenses	HT	TTC	Recettes	Montant
Panneaux signalétique (St Ciers, Courcôme, Luxé, Ligné, Bessé) + mise à jour des cartes sur les anciens panneaux	10 630,00 €	12 756,00 €	DRAC (35%)	20 457,50 €
Livret collector	4 299,00 €	5 158,80 €	LEADER (22,5 %) - sans animation	10 212,75 €
Application numérique	24 021,00 €	28 825,20 €	DATAR (22,5 %) - sans animation	10 212,75 €
Illustrateur Néolithique (Cléo Germain)	6 440,00 €	6 440,00 €	Département (spectacle coup de cœur)	4 000,00 €
Animation Néodyssées	13 060,00 €	14 472,00 €	Espace Mendès France	1 000,00 €
<i>prestations animations conférences</i>	4 660,00 €	4 792,00 €	Mairie Tusson	1 500,00 €
<i>spectacles</i>	2 900,00 €	3 480,00 €	Mairie Courcôme	500,00 €
<i>communication</i>	3 500,00 €	4 200,00 €	FCTVA (16,404 %) - sans animation	7 445,78 €
<i>hébergements</i>	1 500,00 €	1 500,00 €	Communautés de Communes	12 323,22 €
<i>location de salle</i>	500,00 €	500,00 €	CC Cœur de Charente 4/5	9 858,58 €
			CC Val de Charente 1/5	2 464,64 €
<b>Total Valorisation Néolithique</b>	<b>58 450,00 €</b>	<b>67 652,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>67 652,00 €</b>

#### 4.1 les engagements de la Communauté de Communes Cœur de Charente.

L'entente ne pouvant disposer d'un budget, les dépenses seront assumées par la Communauté de Communes Cœur de Charente.

La Communauté de Communes Cœur de Charente, s'engage :

- À solliciter les devis pour le financement de l'action,
- À prendre en charge les dépenses relatives à la mise en place de l'action dans la limite du budget global prévisionnel et donc à assurer le suivi de la facturation,
- À établir les dossiers de demande de subvention, et à encaisser les recettes liées à celles-ci,
- À préparer les états récapitulatifs des factures acquittées.

#### 4.2 les engagements de la Communauté de Communes Val de Charente.

La Communauté de communes Val de Charente s'engage à régler sa quote-part de **2 464,64 €**, correspondant à **20 % du montant reste à charge, subventions et FCTVA déduites**, à la Communauté de communes Cœur de Charente au vu d'un état récapitulatif des factures acquittées établi par cette dernière et visé par le Trésor public, ainsi qu'au vu de l'état des subventions acquises par la communauté de communes Cœur de Charente.

Ce règlement aura lieu à réception de l'avis des sommes à payer correspondant envoyé par le Trésor public.

La Communauté de Communes Val de Charente, s'engage à maintenir en bon état les investissements réalisés dans le cadre de ce partenariat, pendant 5 ans à compter du paiement final de l'aide LEADER.

#### Article 4 : DATE ET DUREE DE L'AVENANT

Les parties conviennent que le présent avenant prendra effet le jour de sa signature. Sa durée expirera à réception de la participation financière de la Communauté de Communes Val de Charente.

#### Article 6 : AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses et conditions de la Convention restent inchangées et s'appliquent sans restriction.

Fait à ....., en deux exemplaires originaux, le ..... 2021

AR PREFECTURE

016-200072023-20210128-20210128\_08-DE  
Regu le 05/02/2021

Pour la Communauté de communes  
Cœur de Charente  
Le Président,  
Christian CROIZARD

Pour la Communauté de communes  
Val de Charente  
Le Président,  
Thierry BASTIER